



S.I.C.T.O.M.
du Hurepoix

Syndicat Intercommunal
de Collecte et
de Traitement
des Ordures Ménagères

Sommaire

- Edito
- P 2 -3 Modalités de collecte
- P 4 Calendrier de collecte

Edito

SICTOM du HUREPOIX

Syndicat Intercommunal
de Collecte et de Traitement
des Ordures Ménagères de
47 communes des cantons
d'Arpajon, Dourdan, Limours,
Saint-Chéron et limitrophes.

Siège social :

6, rue du Buisson Rondeau
B.P. 38 - 91650 - Breuillet

Tél. : 01 69 94 14 14

Fax : 01 69 94 14 19

E.mail :

sictom.hurepoix@wanadoo.fr

Heures d'ouverture au public :

du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.
Vendredi matin, téléphone
sur répondeur

N°
36

Journal

D'INFORMATION

juillet 2008

Les modalités D'UNE NOUVELLE COLLECTE

Madame, Monsieur,

Après de très nombreuses réunions publiques sur l'ensemble du territoire du SICTOM, afin d'expliquer les tenants et les aboutissants de la nouvelle collecte qui commencera le 18 août prochain, je me dois de vous remercier pour la qualité et le sérieux des échanges et de l'accueil qui nous a été réservé :

En effet, personne n'aime le changement, il fait naître une sorte d'inquiétude et déstabilise les habitudes. Les personnes présentes à nos réunions souhaitaient comprendre, et je crois que pour un grand nombre, elles ont compris, que les choix qui ont été faits, ont été pensés, mûris, élaborés en collaboration avec les élus des communes.

En finalité, la proposition faite constitue un bon équilibre entre souci de l'environnement et poursuite de la baisse de la taxe d'ordures ménagères.

Très sincèrement, merci à tous les élus qui ont souhaité que vous soyez informés dans votre commune, cela témoigne que les usagers sont des gens responsables, qui ne protestent que lorsqu'on leur impose des changements sans explications.

Dès lors que les motifs sont clairs et la démarche construite, leurs opinions se forgent et même ceux qui préféraient que rien ne change entendent les raisons et ne les remettent pas en question.

Chacun a, je crois, constaté notre implication au service de l'intérêt général, il ne reste que quelques politiciens pour entretenir des amertumes démagogues.

Pour notre part, il nous reste un vrai travail : tout faire pour que cette nouvelle collecte se passe bien, et corriger là où nous avons commis des oublis. Seuls ceux qui critiquent, sont des êtres parfaits, ceux qui travaillent et tentent de faire avancer la machine savent que rien n'est simple, facile et réussi d'avance.

Très cordialement

Christian Schoettl,
Président du Sictom du Hurepoix

Un nouveau contrat de collecte

Pourquoi ?

Situation actuelle :

- Le contrat de collecte arrive à échéance le 18 août 2008
- Depuis 5 ans, le **SICTOM** bénéficie de conditions financières très avantageuses
Coût payé pour la collecte en 2007 ➤ **4.600.000 €**
- Coût réel du service confirmé par notre bureau d'études ➤ **6.000.000 €**
Soit 30 % supérieur au prix payé par le Syndicat

Le risque était, à service égal d'avoir une facture de plus de 6.000.000 € à payer pour les années à venir, soit plus de 15 % d'augmentation de nos taxes.

Comment maintenir nos dépenses ?

Les **94 élus** issus des **47 communes du SICTOM**, ont mené une réflexion sur la réorganisation du service. Ce travail a commencé **en mars 2007** et a donné lieu à des dizaines de réunions, où tous les élus ont été associés et ont pu informer leurs conseils municipaux, voir la population sur les orientations suivantes :

- Optimisation des collectes
- Homogénéisation des prestations sur le territoire
- Maintien des coûts de collecte actuels payés par le SICTOM lors du renouvellement du contrat

100.000 euros économisés par le syndicat, représentent **1% de moins** sur votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères

VERRE



Pots, bocaux, bouteilles. VIDES, sans bouchons ni couvercles



EMBALLAGES



PLASTIQUE

Bouteilles, flacons. VIDES, avec les bouchons,
TAILLE MINIMUM : 1/4 de litre.

Ne pas mettre les barquettes, films plastiques, pots.



METAL

Boîtes de conserve, bidons de sirop, canettes, aérosols.
VIDES et sans les capsules.



CARTONS/BRIQUES

VIDES, **Aplatissez-les !**



JOURNAUX/PAPIERS



**PROPRES ET SECS
SANS FILM PLASTIQUE**

DÉCHETS VERTS



TONTES, FEUILLES, BRANCHAGES
PAS DE TERRE



ENCOMBRANTS



ELECTROMÉNAGERS, MEUBLES, MATÉRIAUX
**PAS D' OBJET TROP LOURD > 50 KG
DIMENSION TROP IMPORTANTE > 2 MÈTRES**



CONTENEURS NORMALISÉS

Le **SICTOM du HUREPOIX** vend des **conteneurs normalisés** pour les Ordures Ménagères, les Déchets verts et les Emballages, au prix de 26 € pour un conteneur de 120 litres et de 39 € pour un conteneur de 240 litres.

Ces conteneurs normalisés à préhension frontale sont disponibles au siège du syndicat, 6 rue du Buisson Rondeau à Breuillet. Des commandes peuvent être déposées dans chacune des déchèteries.

Des conteneurs sont également disponibles dans les commerces de jardinage et de bricolage, choisissez un modèle normalisé.



A PARTIR DU 18 AOÛT 2008

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte sera assurée une fois par semaine.

Sauf : Le centre-ville des communes d'Arpajon, Dourdan, Limours, Saint-Chéron gardera deux collectes par semaine ainsi que certains « collectifs ».



Sera collecté uniquement en bornes d'apports volontaires **comme dans 78% des communes françaises.**

Ces bornes sont mises en place dans toutes les communes et dans les déchèteries.

NOTA : le bac vert ne sera plus utilisé.



Les emballages et les journaux/magazines, seront collectés ensemble **dans les bacs oranges une fois par semaine.**

NOTA : certaines communes serviront de test avec des sacs plastiques transparents pour journaux et emballages.



Pour les habitants qui voudront bien le faire, les journaux/magazines seront collectés également en bornes d'apports volontaires mises en place dans les communes et dans les déchèteries. Cette option permet une économie de 320 €/Tonne collectée.



Seront collectés en porte-à-porte, de mars à novembre, une fois tous les quinze jours, dans des conteneurs normalisés ou dans des sacs papier biodégradable.



Les encombrants : un passage par an pour les communes de **moins de 3.000 habitants**, deux passages pour les communes de **plus de 3.000 habitants.**

